



## AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **4 février 2019**, à 19h30, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

1.	Numéro de cadastre :	4 867 207 et 4 867 208 du cadastre du Québec
2018-90098	Numéro d'immeuble :	Chemin Bernier
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser, dans un projet intégré d'habitation, que deux habitations unifamiliales aient chacune une largeur de 4,88 mètres au lieu de la largeur minimale requise de 7,1 mètres, que les habitations unifamiliales jumelées aient une hauteur de 9,35 mètres et de 11,63 mètres plutôt que le maximum prévu de 9 m et qu'elles soient situées à 6 mètres et à 9 mètres de la ligne avant alors que les minimums prescrits soient de 7,5 mètres et de 10 mètres, le tout contrairement aux dispositions de la Grille des spécifications H-38 et de l'article 6.2 du chapitre 11 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i> .

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **16<sup>e</sup>** jour du mois de **janvier** de l'an **2019**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*